EVOLUTION MARKETS
CORPORATE ENVIRONMENTAL SOLUTIONS

2021

Inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

SERVIBAT

Evolution Markets Corporate Environment Solutions
5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS 1- RCS Paris N° 902 676 113
www.evolutionmarkets.com/corpsolutions/

SOMMAIRE

A.1. SERVIBAT ENGAGÉ POUR LA RÉDUCTION DE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 5
A.1.1. SERVIBAT en quelques mots... 5
A.1.2. Activité 5
A.1.3. Les motivations de SERVIBAT 5
A.2. EVOLUTION MARKETS : UNE RÉPONSE COMPLÈTE ET LES MOYENS POUR AGIR 6
A.2.1. Une expérience reconnue, des projets éprouvés 7
A.2.2. Des calculateurs qui s'adaptent à l'organisation et la taille de chacun 7
A.2.3. Méthode réglementaire (France) 8
A.2.4. La Norme ISO 14064-1 9
A.2.5. Le Bilan Carbone® (France) 9
A.2.6. GHG Protocol 10
A.2.7. EVOLUTION MARKETS, la conformité garantie 10
B.1. PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL 12
B.2. PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL 12
B.3. PÉRIMÈTRE TEMPOREL 13
C. LES RESULTATS RESULTATS 14
C.1. RÉSULTATS PAR POSTE RÉGLEMENTAIRE 15
C.1.1. Scope 1 : émissions directes 15
C.1.2. Scope 2 : émissions indirectes (éléctricité/chaleur) 15
C.1.3. Scope 3 : autres émissions indirectes 16
C.2. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES SAISIES PAR CATÉGORIE 18
C.2.1. Énergie 19
C.2.1.1. Énergie source fixe 19
C.2.1.2. Électricité source fixe 19
C.2.1.3. Énergie source mobile 19
C.2.1.4. Énergie source mobile - Combustibles 20
C.2.2. Autres émissions directes hors énergie liées à l'activité 20
C.2.3. Actifs 20
C.2.3.1. Actifs en amortissement 21
C.2.4. Déplacements 21
C.2.4.1. Déplacements de personnes 21
C.2.4.2. Déplacements de marchandises 22
C.2.5. Matériaux et services entrants 22
C.2.5.1. Matériaux entrants 23
Consommables de bureau 23
C.2.5.2. Services entrants 23
C.2.6. Déchets 24
C.2.6.1. Eaux usées 24
C.2.6.2. Déchets non-triés 24
C.2.7. Produits vendus 24
C.3. INCERTITUDE DES RÉSULTATS 25
D.1. ANALYSE 26
D.2. ENGAGEMENTS PRIS PAR SERVIBAT POUR RÉDUIRE SON EMPREINTE GES 26

D.2.1. Trajectoire de réduction des émissions GES *26*
D.2.1.1. Science Based Target - SBT 26
D.2.1.2. Approche Absolue 26
D.2.2. Actions de réduction des émissions GES *28*
D.3. OBJECTIFS « NEUTRALITÉ CARBONE » GRÂCE À LA CONTRIBUTION 28
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE 32
ANNEXE 2 : COLLECTE ET EXPLOITATION DES DONNÉES 36
ANNEXE 3 : MÉTHODOLOGIE 37
A. FACTEURS D'ÉMISSION UTILISÉS 37
A.1. SOURCES 37
A.2. ÉLABORATION D'UN FACTEUR D'EMISSION 37
B. INCERTITUDE 38
B.1. INCERTITUDE ASSOCIEE AUX FACTEURS D'EMISSION 38
B.2. INCERTITUDE ASSOCIEE AUX DONNEES D'ACTIVITES 38

A. L'urgence climatique, une réalité que chacun doit prendre en compte

Le réchauffement global de la planète, plus communément appelé changement climatique, est à la fois d'origine naturelle et anthropique.
L'opposition entre une vision progressiste de la modernité, et le coût écologique global de cette dernière, est une option qui semble de moins en moins viable, notamment en raison de la notion de limites planétaires.

La 5ème version du rapport du **GIEC** (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) confirme que les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) issues de l'activité humaine n'ont jamais autant contribué au réchauffement de la planète que par le passé.
La tendance actuelle en termes d'augmentation de la concentration atmosphérique en GES prévoit un réchauffement planétaire de l'ordre de +2° en 2050 et +5° en 2100 par rapport à la période préindustrielle (1850 – 1900). Cette trajectoire va donc induire des conséquences néfastes pour l'environnement, mais également et aussi fortement pour les activités humaines.

De façon à répondre à ces enjeux climatiques, la 21ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (**COP21**) en 2015, a abouti sur la rédaction de l'**Accord de Paris**.
Cet accord propose de viser une limite du réchauffement climatique mondial à 2° maximum d'ici 2100, avec pour objectif ambitieux de seulement 1,5° d'ici la fin du siècle. Le GIEC propose en conséquence d'atteindre le plus vite possible « l'équilibre entre les émissions anthropiques et les capacités d'absorption naturelles de la planète ».

→ La transition vers les énergies bas-carbone et l'amélioration de l'efficacité énergétique sont ainsi les deux enjeux majeurs et nécessaires pour limiter le réchauffement climatique et respecter les objectifs de l'Accord de Paris.
→ Les organisations au sens large (entreprises, collectivités, associations…) ont donc un rôle prépondérant à jouer afin de limiter le réchauffement climatique en s'inscrivant dans une démarche de **responsabilité sociétale des organisations** se traduisant par une **contribution volontaire au développement durable.**

Afin de s'inscrire dans une démarche responsable, sociétale et durable, toute organisation, publique, privée, de la plus grande à la plus petite, doit être en mesure de d'identifier et calculer ses sources d'émission de GES. Ainsi identifiées et priorisées, elles seront plus faciles à réduire.
Il y a lieu également :

- de comprendre et de gérer **les risques associés aux émissions de GES**, afin d'assurer une performance économique pérenne,
- de communiquer en interne et en externe sur la stratégie mise en place par l'organisation
- de mesurer et comparer ses effets au cours du temps

A.1. SERVIBAT engagé pour la réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre
A.2. Evolution Markets : une réponse complète et les moyens pour agir
A.3. Réglementations, normes et méthodologies

A.1. SERVIBAT ENGAGÉ POUR LA RÉDUCTION DE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

A.1.1. SERVIBAT en quelques mots…

Nom de l'entreprise :	SERVIBAT
Pays :	France
Numéro d'Identification fiscale :	388 826 230 RCS Nice
Nom du responsable :	Julien Ficuciello
Type d'entreprise :	PME < 50 salariés

A.1.2. Activité

SERVIBAT a choisi de réaliser le bilan GES de son activité suivante :

Dénomination :	SERVIBAT
Secteur d'activité :	Construction BTP : Bâtiments
Adresse :	3 Place de la Paix
CP – Ville :	06230 Villefrance-sur-Mer
Pays :	France
Emplacement :	Grande métropole, centre

A.1.3. Les motivations de SERVIBAT

SERVIBAT a souhaité réaliser le bilan GES de son pôle industriel afin d'identifier les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre au sein de son activité et établir un plan d'action pour réduire les émissions de GES de ces derniers.

A.2. EVOLUTION MARKETS : UNE RÉPONSE COMPLÈTE ET LES MOYENS POUR AGIR

Evolution Markets Corporate Environmental Solutions (Evolution Markets) s'inscrit pleinement dans la dynamique essentielle d'une transition écologique orientée vers les énergies bas carbone et décarbonées et l'amélioration permanente de l'efficacité énergétique initiée par l'Accord de Paris.

EVOLUTION MARKETS est une entreprise privée. Elle réunit de nombreux experts et des consultants disposants de diverses compétences, ce qui atteste de sa légitimité. Sa mission est d'apporter un nouveau levier de performance aux acteurs de la transition énergétique.

Sa vocation est de proposer à tous types d'organisations, privées ou publiques, de tous secteurs et de toutes tailles, des services permettant **d'identifier, de calculer, de réduire et de compenser** de manière optimale leur empreinte carbone, dans le respect total des textes, cadres, standards et normes internationaux..

Les experts d'EVOLUTION MARKETS favorisent les bonnes pratiques pour aider les entreprises à faire face aux enjeux du changement climatique et, si besoin, les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs projets de compensation carbone en lien avec leurs Objectifs de Développement Durable.

EVOLUTION MARKETS propose l'élaboration d'un reporting d'excellence relatant des pratiques de comptabilisation et de déclaration des GES.

L'approche d'EVOLUTION MARKETS en matière de comptabilité et de déclaration des GES repose sur les principes énumérés ci-dessous. Ils sont le résultat d'un processus de collaboration qui implique diverses parties représentant un large éventail de disciplines techniques, environnementales, scientifiques et comptables.

Cohérence
La démarche reflète l'utilisation de méthodologies cohérentes qui permettent des comparaisons significatives des émissions dans le temps.

Exactitude
La quantification des émissions de GES s'inscrit dans une démarche de réduction drastique des biais et incertitudes lors des calculs.

Exhaustivité
La démarche conduit à une comptabilisation et à une déclaration complète, couvrant tous les postes d'émission de GES en accord avec les règlementations.

Pertinence
La démarche garantit que l'inventaire des GES reflète correctement les différents postes d'émission GES d'une entreprise et s'intéresse aux postes pertinents de l'organisation.

Transparence
La démarche traite toutes les questions importantes ou pertinentes de manière objective et cohérente, sur la base d'une piste d'audit transparente. Elle révèle toutes les hypothèses importantes ainsi que les sources d'information utilisées et permet une prise décision claire.

Vérification
La démarche aboutit à des résultats vérifiables.

A.2.1. Une expérience reconnue, des projets éprouvés

Evolution Markets dispose, **par l'intermédiaire de ses partenaires**, d'une expertise de plus de 20 ans en matière de **compensation carbone.**

Fondé en 2000 sous la devise "Saving the Planet, One Trade at a Time™", Evolution Markets aide ses clients à relever les défis climatiques grâce à des approches flexibles, efficaces et basées sur le marché.

Avec le développement de sa nouvelle branche EVOLUTION MARKETS, Evolution Markets innove une fois de plus en étendant son champ d'expertise au **calcul de l'empreinte carbone** pour tous types d'activités et de tailles d'entreprises, en utilisant son expérience pour **sélectionner des projets de compensation certifiés** associés à des **Objectifs de Développement Durable** parfaitement définis**.**

Au cœur du terrain, nos experts sectoriels vous accompagnent pas à pas dans la transition à travers une stratégie net zero carbone.

A.2.2. Des calculateurs qui s'adaptent à l'organisation et la taille de chacun

EVOLUTION MARKETS permet le calcul du Bilan Carbone à tous types d'activités et de tailles pour les organisations et entreprises privées ou publiques.

EVOLUTION MARKETS est la solution complète aux besoins des collectivités locales, des artisans, des commerçants, des TPE, des PME, et même des grands groupes et des institutions publiques. Tous sont soucieux de leur impact global sur le climat et souhaitent s'engager dans la réduction de leurs émissions de CO2. Ils sont donc conscients des bénéfices qu'ils en retirent au quotidien, de manière directe ou indirecte.

EVOLUTION MARKETS couvre un large éventail d'utilisateurs de tout type et de toute taille d'industries:

Entreprises industrielles, de services et du tertiaire (production, commerce, immobilier, bureaux, services, hôtellerie...)

Acteurs du **transport et de la logistique** (chargeurs et transporteurs tous modes, plateformes et sites logistiques, surfaces commerciales, entrepôts...)

Collectivités et organisations publiques

Acteurs de **l'agriculture et l'agro-alimentaire**

Acteurs des mondes **culturels, évènementiel et sportif**

EVOLUTION MARKETS offre la gamme complète des outils CRC (Calculer, Réduire, Contribuer) pour tout type d'organisation, avec des labels et des méthodologies reconnus à chaque étape.

RÉGLEMENTATIONS, NORMES ET MÉTHODOLOGIES

A.2.3. Méthode réglementaire (France)

Depuis juin 2011, dans **le cadre de la Loi Grenelle II du 12 Juillet 2010**, une méthode s'impose aux éligibles (entreprises de plus de 500 salariés - 250 pour les départements d'outre-mer, pour réaliser leur bilan tous les 4 ans.

→ Cependant, rien n'interdit à une entreprise plus petite et volontaire d'utiliser cette méthode de calcul lui garantissant une démarche cohérente.

Il s'agit de la méthode réglementaire appuyée par **l'article 75 de la Loi Grenelle II** qui couvre aussi, au-delà des **Scopes 1 et 2**, les activités liées en amont et aval de la société (**Scope 3**) depuis le *Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022* relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

Celui-ci adapte les items détaillés à l'article L. 229-25 du code de l'environnement en application des IV de l'article 70 et IV de l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

→ **L'élargissement officiel du Scope 3** apporte une qualification extra-financière complémentaire différenciatrice pour les entreprises et collectivités vertueuses qui s'impliquent aussi dans la maîtrise de leurs processus amont-aval.

→ Notons que **leur impact est souvent supérieur à celui des SCOPE 1 et 2** concernant les **externalités négatives générées**, dont les gaz à effet de serre (GES)

La publication : Les entreprises éligibles sont dans l'obligation de publier un Bilan GES tous les 4 ans, tandis que les collectivités éligibles et les autres personnes morales de droit public ont une obligation de mise à jour et de publication de leur Bilan de GES tous les 3 ans.
Ils doivent être transmis et publiés via la Base Carbone® (plate-forme informatique des bilans d'émission de gaz à effet de serre administrée par l'ADEME.)

Les sanctions : Depuis la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat les manquements à la réalisation ou à la publication du bilan des émissions de gaz à effet de serre peuvent être sanctionnés par une amende d'un montant maximum de 10 000 €, avec un maximum de 20 000 € si récidive.

Production du Bilan GES pour les appels d'offres : au titre des aspects environnementaux qui peuvent être retenus parmi les critères évalués, un acheteur est parfaitement autorisé à exiger, dans son **règlement de consultation,** la **production, par les candidats, du bilan GES** de leurs offres (*référence : Question AN publiée au JO le : 28/05/2019 / Réponse publiée au JO le : 27/08/2019 page : 7760*)

A.2.4. La Norme ISO 14064-1

La **norme ISO 14064-1** : 2018, élaborée au sein du comité technique ISO/TC207 « management environnemental », spécifie, pour les organisations, les principes et les exigences pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions et suppression de Gaz à Effet de Serre.

La version (ISO 14064-1 : 2006) de la norme distinguait les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes (scope 3). Les organisations devaient ainsi prendre en compte de manière obligatoire les scopes 1 et 2, et de manière optionnelle le scope 3. La France a depuis proposé sa révision et le travail a démarré en janvier 2014 dans le cadre du TC207/SC7/WG4 au sein de l'Afnor.

Le contenu de la révision s'appuie désormais sur le **Technical Report ISO 14069** afin d'assurer la transparence dans la quantification des émissions et suppressions de GES des organisations et dans la rédaction de leurs rapports.

Cette révision a finalement abouti sur **l'élaboration de la norme 14064-1** : 2018 qui spécifie que les organisations souhaitant être conforme à la norme ISO doivent prendre en compte de façon systématique et obligatoire toutes leurs émissions directes (Scope 1) et leurs émissions indirectes significatives (Scope 2 et Scope 3).

A.2.5. Le Bilan Carbone® (France)

En France, l'ADEME a publié en 2004 une méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre pour les organisations appelée **Bilan Carbone®**. Cette méthode est aujourd'hui coordonnée et diffusée par **l'Association Bilan Carbone®** (dont Evolution Markets Corporate Solutions est membre)

La méthode Bilan Carbone® prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre définis par le GIEC pour l'ensemble des flux physiques sans lesquels le fonctionnement de l'organisation ne serait pas possible. Cette méthodologie couvre l'ensemble des SCOPES 1, 2 et 3 tels qu'ils sont définis par le GHG Protocol. (Une définition de chacun des scopes est disponible dans le glossaire.)

Elle permet également aux entreprises et collectivités territoriales de réaliser une évaluation globale des émissions GES, c'est-à-dire que celles-ci soient **directes ou indirectes.** Une méthode a aussi été spécifiquement développée adaptée à **l'échelle**

des Territoires.

A.2.6. GHG Protocol

En 1998, **le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institutes (WRI)** ont développé, en partenariat avec des entreprises, des ONG et des représentants d'Etats, une méthode de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES pour les entreprises : le **GHG Protocol « A Corporate Accounting and Reporting Standard** ».

Ce protocole, largement diffusé à l'international, a servi de base à l'élaboration de **l'ISO 14064-1 : 2006.**

Cette méthodologie couvre l'ensemble des Scopes 1, 2 et 3 depuis octobre 2011 et a fait l'objet de l'ajout du « Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard » qui précise notamment les postes potentiels d'émissions indirectes de GES d'une organisation.

A.2.7. EVOLUTION MARKETS, la conformité garantie

La plateforme Evolution Markets est conforme à chacune des différentes normes et méthodes présentées ci-dessus et permet ainsi d'étendre l'évaluation des émissions GES au scope 3 selon le référentiel choisi.

SERVIBAT a choisi pour son bilan GES le référentiel GHG Protocol.

Les facteurs d'émission utilisés pour l'évaluation GES des différents postes d'émission de l'activité concernée sont fournis par **La Base Carbone®** et sont cohérents avec les autres normes et méthodes et méthodologies reconnues.

B. Les périmètres du BILAN GES

Le choix des périmètres d'étude dépend du **but recherché dans la réalisation du bilan GES** (politique environnementale de l'organisation, exigences règlementaires, vulnérabilité carbone, etc) mais aussi des **moyens disponibles de l'organisation pour réaliser le bilan GES** et mettre en place les actions de réduction de ses émissions de GES.

L'organisation doit s'interroger sur 3 types de périmètre avant de réaliser son bilan :

- Le périmètre organisationnel
- Le périmètre opérationnel
- Le périmètre temporel

B.1. PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL

Le périmètre organisationnel permet de définir la comptabilisation, ou non, de toutes les entités qui se rapportent à sa structure (filiales, établissements répartis sur d'autres sites, activités dont la structure est responsable, etc.).
Trois approches s'offrent à SERVIBAT :

- Approche Part de Capital
- Approche Contrôle Financier
- Approche Contrôle Opérationnel

L'approche "Contrôle opérationnel" a été retenue par SERVIBAT.

B.2. PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

Le périmètre opérationnel correspond aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Il s'agit ainsi de définir les sources d'émission prises en compte dans le bilan.
Les principales normes et méthodes internationales définissent trois natures d'émissions nommées « Scope » (une définition de chacun des Scopes est disponible dans le glossaire). La prise en compte des scopes 1 et 2 est obligatoire dans toutes les normes.

Le périmètre opérationnel peut donc être défini par la liste des postes du Scope 3 pris en compte dans ce bilan GES.
SERVIBAT a choisi de renseigner les postes ci-dessous :

Scope 3 calculé
Produits et services achetés
Emissions liées à l'énergie scope 3
Élimination des déchets solides et liquides
Trajets domicile-travail des employés

Les autres postes du Scope 3 n'ont pas été renseignés par SERVIBAT pour les raisons suivantes :

Scope 3 non calculé	Raison
Déplacements professionnels	Non pertinent (au regard de l'activité de l'entreprise)
Immobilisations Transport de marchandises en amont Actifs loués en amont Investissement Transport de marchandises en aval Phase d'utilisation du produit Fin de vie des produits vendus Franchises en aval Actifs loués en aval	Absence de méthode pour le calcul du poste

B.3. PÉRIMÈTRE TEMPOREL

Un Bilan GES doit quantifier les émissions représentatives de l'empreinte carbone pendant une durée donnée. Il est recommandé de le réaliser annuellement afin de faciliter la comptabilisation et d'inscrire une culture carbone au sein de l'organisation. Le périmètre temporel se définit donc à l'aide de 2 notions (une définition complète des 2 notions est disponible dans le glossaire) :

- La période de reporting
- La période de référence

SERVIBAT réalise le bilan de son activité Construction BTP : Bâtiments dénommée SERVIBAT pour la deuxième fois.

Cependant, compte-tenu de l'élargissement du périmètre mesuré sur l'année 2021, La période de référence est donc identique à la période du bilan, et ce bilan servira de référence pour les bilans à venir.

Le bilan actuel est réalisé pour la période « Année 2021 ».

c. Les résultats

Selon les informations reçues, l'empreinte carbone totale du présent bilan GES de SERVIBAT pour son activité SERVIBAT est :

48,3 tCO_2e

Cette section du rapport permet d'obtenir une vision d'ensemble concernant les résultats du Bilan GES au sein de chacun des trois Scopes précédemment définis.

Scopes	Résultats
Scope 1 : Émissions directes de GES	26,23 tCO_2e
Scope 2 : Émissions indirectes associées à l'énergie	0,59 tCO_2e
Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES	21,50 tCO_2e

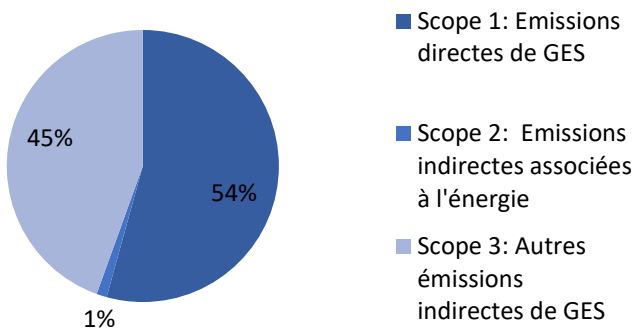

C.1. RÉSULTATS PAR POSTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section du rapport permet d'obtenir les résultats du Bilan GES avec une vue d'ensemble pour chaque poste d'émission des trois scopes du Bilan selon le référentiel choisi : GHG Protocol.

C.1.1. Scope 1 : émissions directes

26,23 tCO2e	
Émissions directes des sources fixes de combustion	**0,00 tCO_2e**
Émissions directes des sources mobiles de combustion	**26,23 tCO_2e**
Émissions et absorptions directes des processus industriels	**0,00 tCO_2e**
Émissions fugitives directes résultant de la libération de GES dans les systèmes anthropiques	**0,00 tCO_2e**

C.1.2.Scope 2 : émissions indirectes (éléctricité/chaleur)

0,59 tCO2e	
Émissions indirectes dues à l'importation d'électricité	**0,59 tCO_2e**
Émissions indirectes provenant de l'énergie importée autre que l'électricité	**0,00 tCO_2e**

C.1.3.Scope 3 : autres émissions indirectes

21,50 tCO2e	
Produits et services achetés	**1,07 tCO_2e**
Immobilisations	**0,00 tCO_2e**
Émissions liées à l'énergie scope 3	**6,66 tCO_2e**
Transport de marchandises en amont	**0,00 tCO_2e**
Élimination des déchets solides et liquides	**10,04 tCO_2e**
Déplacements professionnels	**0,00 tCO_2e**
Trajets domicile-travail des employés	**3,73 tCO_2e**
Actifs loués en amont	**0,00 tCO_2e**
Transport de marchandises en aval	**0,00 tCO_2e**
Transformation des produits vendus	**0,00 tCO_2e**
Phase d'utilisation du produit	**0,00 tCO_2e**
Fin de vie des produits vendus	**0,00 tCO_2e**
Actifs loués en aval	**0,00 tCO_2e**
Franchises en aval	**0,00 tCO_2e**
Investissement	**0,00 tCO_2e**

RESULTATS

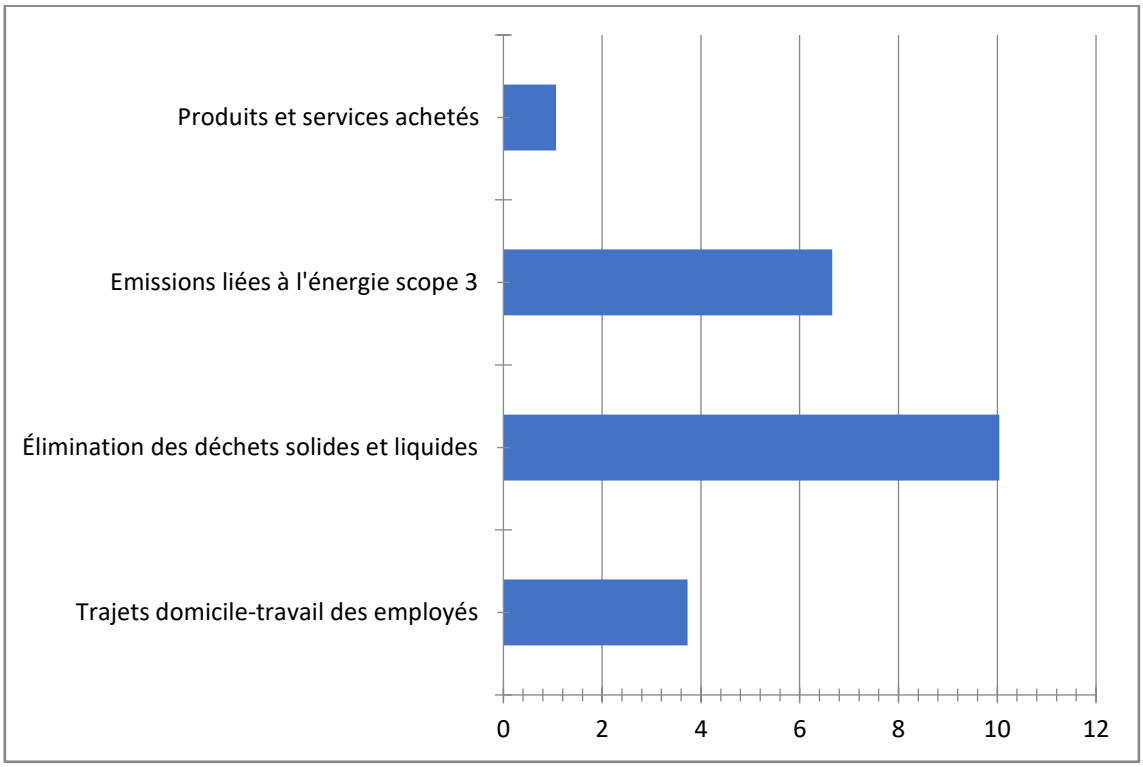
Produits et services achetés
Emissions liées à l'énergie scope 3
Élimination des déchets solides et liquides
Trajets domicile-travail des employés
0
2
4
6
8
10
12

C.2. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES SAISIES PAR CATÉGORIE

Cette section du rapport permet de visualiser les résultats du Bilan GES de SERVIBAT regroupés selon les différentes catégories définies dans le questionnaire Evolution Markets :

Energie	**33,48 tCO_2e**
Déplacements	**3,73 tCO_2e**
Matériaux et services entrants	**1,07 tCO_2e**
Déchets	**10,04 tCO_2e**

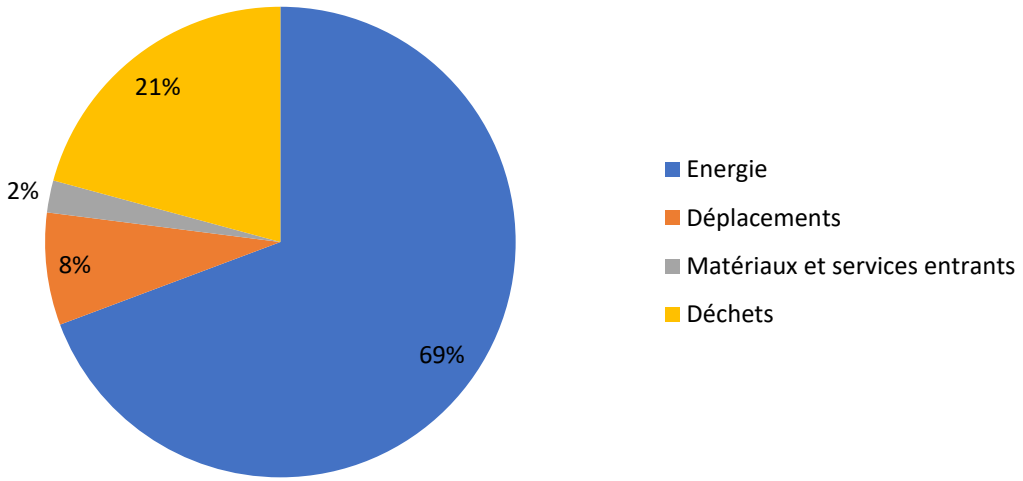

Cette mise en forme des résultats permet de visualiser les émissions de GES selon le même ordre de saisie des données renseignées dans le questionnaire.

Elle permet également de regrouper les émissions GES selon une **classification plus intuitive** qu'avec une approche par scope et relative à la nature des émissions de GES.

C.2.1. Énergie

La section Energie regroupe les émissions provenant des énergies de source fixe et de source mobile relatives au scope 1 du Bilan GES de l'organisation :

- **Énergie source fixe**
- **Énergie source mobile**

Les consommations d'énergie de sources fixes proviennent d'abonnements permettant l'approvisionnement des infrastructures en combustible ou électricité, tandis que celles de sources mobiles sont associées à des factures d'achat pour le matériel roulant.

C.2.1.1. Énergie source fixe

Cette section d'émissions permet de regrouper les émissions de GES résultant de la consommation d'énergie des bâtiments et des équipements fixes (chauffage, lumières, etc....). Il convient de séparer les émissions provenant de combustibles de celles provenant d'électricité ou de réseau de chaleur / froid.

C.2.1.2. Électricité source fixe

Cette section d'émissions permet de regrouper les émissions de GES résultant de la consommation d'énergie des bâtiments et des équipements fixes.

	Saisie	Résultat
Consommation d'électricité de la période	15 597,00 kWh	888,25 $kgCO_2e$

C.2.1.3. Énergie source mobile

Cette section regroupe les émissions de GES résultant de la consommation d'énergie des équipements mobiles (matériels roulants). Il convient à nouveau de séparer les émissions provenant de combustibles de celles provenant d'électricité ou de réseau de chaleur / froid.

C.2.1.4. Énergie source mobile - Combustibles

Cette section regroupe les émissions de GES résultant de la consommation de combustible des équipements mobiles (matériels roulants, hors électricité).

	Saisie	Résultat
Consommation de gasoil routier de vos véhicules	9 033,91 litres	28 005,12 $kgCO_2e$
Consommation en essence de vos véhicules	1 700,23 litres	4 590,62 $kgCO_2e$

C.2.2. Autres émissions directes hors énergie liées à l'activité

Les émissions directes hors énergies regroupent :

- Les émissions dites de « procédés » provenant d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel ou agricole, et ne concernent donc que certains secteurs d'activités.
- Les émissions dites fugitives provenant de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement. Dans la pratique, on mesure principalement les émissions provenant de fuites de fluides frigorifiques des systèmes de refroidissement.
- Les impacts provenant de l'utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF) qui peuvent représenter à la fois un puits et une source d'émissions de CO2, CH4 et N2O , et qui ne concernent aussi que certains secteurs d'activité très spécifiques.

Cette rubrique n'a pas été jugée pertinente dans le cadre de ce bilan GES

C.2.3. Actifs

Le poste « Actifs » regroupe les émissions provenant de sources diverses et peut regrouper selon le périmètre orpérationnel choisi des actifs en amortissement comme des actifs en leasing amont, des participations des franchises aval ou des leasing aval.

Pour certaines d'entre elles, SERVIBAT a directement accès aux quantités à renseigner. Pour d'autres, elle doit obtenir ces quantités auprès de ses partenaires.

C.2.3.1. Actifs en amortissement

Seuls les actifs immobilisés destinés à rester durablement dans l'entreprise peuvent faire l'objet d'un amortissement, les biens de consommation en sont exclus.

Cette rubrique n'a pas été jugée pertinente dans le cadre de ce bilan GES

C.2.4. Déplacements

Le terme **Déplacements** regroupe aussi bien les déplacements de personnes que celui des marchandises.

C.2.4.1. Déplacements de personnes

Ce poste relève principalement de l'utilisation d'énergie nécessaire au transport de personnes en relation avec SERVIBAT:

- Les salariés lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail
- Les salariés en déplacement pour le compte de l'entreprise
- Les visiteurs et clients

Lorsque le déplacement a lieu dans des véhicules possédés par SERVIBAT, les émissions sont intégrées dans le poste Energies Sources mobiles.

Les émissions dites « amont » de l'énergie (extraction, transport, raffinage, distribution) sont également prises en compte.

C.2.4.1.1. Déplacements domicile-travail : données globales

Le calcul des émissions liées aux déplacements domicile-travail peut être réalisé à un niveau global en indiquant une distance moyenne de trajet et en se basant sur des statistiques de répartition des trajets selon les différents moyens de transport, et propres à la zone géographique dans laquelle se situe le lieu de travail.

Nombre de personnes travaillant sur l'activité	**5 Pers.**
Nombre moyen de jours travaillés pendant la période	**204 Jour**
Distance moyenne du trajet domicile-travail, aller et retour	**16.4 km**

C.2.4.1.2. Déplacements domicile-travail : moyens de transport

Cette section regroupe les émissions GES résultant des trajets entre le domicile et le lieu de travail des personnes travaillant sur le site, sur la base des données globales renseignées dans le questionnaire.

Cela concerne uniquement les véhicules non possédés ou non contrôlés par SERVIBAT.. Des pourcentages moyens ont été pré-remplis en fonction de données statistiques, mais il est possible de modifier ces valeurs par des données plus précises.

Pourcentage des trajets effectués en Voitures Particulières (hors voitures de fonction)	**100 %**

	Saisie	Résultat
Distance moyenne aller-retour parcourue en voiture par employé et par jour	16,40 km	3 730,34 $kgCO_2e$

C.2.4.2. Déplacements de marchandises

Cette catégorie regroupe le transport de marchandises lorsqu'il s'agit de :

- fret amont (depuis les fournisseurs vers SERVIBAT)
- fret interne
- fret aval (de SERVIBAT vers ses clients) payé par SERVIBAT qui reporte ses émissions.

Lorsque le transport de fret a lieu dans des véhicules possédés par SERVIBAT, les émissions sont intégrées dans le poste Energies Sources mobiles.

Cette rubrique n'a pas été jugée pertinente dans le cadre de ce bilan GES

C.2.5. Matériaux et services entrants

Les émissions regroupées dans ce poste sont relatives à la fabrication de biens et services achetés par SERVIBAT au cours de l'année de reporting.

Le calcul doit prendre en compte les émissions générées « du berceau » jusqu'à « la porte » de l'organisation.

C.2.5.1. Matériaux entrants

Cette section regroupe les émissions de GES résultant de l'achat de biens, qui sont eux-mêmes regroupés en différentes catégories pour plus de lisibilité.
Attention : Les produits achetés pouvant être amortis ne doivent pas être comptabilisés ici, et sont à reporter dans le poste « Actifs en amortissement »

Consommables de bureau

Cette section regroupe les émissions de GES résultant de l'achat de petites fournitures de bureau et consommables ainsi que de papier, carton et articles en papier ou en carton.

	Saisie	Résultat
Quantité de papier achetée (exprimé en nombre de ramettes)	20,00 unités	45,80 $kgCO_2e$
Quantité de consommables bureautiques achetée	955,76 €	876,43 $kgCO_2e$
Quantité de petites fournitures de bureau achetée	391,29 €	143,60 $kgCO_2e$

C.2.5.2. Services entrants

Cette section regroupe les émissions de GES résultant des services achetés par SERVIBAT.
Les services désignent une très large variété de prestations : informatique, gardiennage, téléphone, hôtellerie, etc.
Sont exclus:

- Les services de transport qui sont renseignés dans la section «Déplacements » (de personnes ou de marchandises)
- Les services de traitement des déchets qui sont détaillés dans la section «Déchets »

Parmi les services entrants, on distingue :

- les services de restauration basés sur une approche « repas moyen» par opposition aux achats d'ingrédients ou de plats préparés
- les services généraux pour lesquels les calculs sont réalisés à partir de facteurs d'émission monétaires.

Cette rubrique n'a pas été jugée pertinente dans le cadre de ce bilan GES

C.2.6. Déchets

Les déchets engendrent des émissions de gaz à effet de serre en fonction de la quantité d'énergie fossile utilisée pour les opérations de la collecte à leur recyclage ou traitement final.

C.2.6.1. Eaux usées

Les émissions GES liées au traitement des eaux usées sont établies à partir d'un facteur d'émission qui tient compte des émissions d'opération, mais ne prend pas en compte les émissions indirectes liées aux infrastructures (immobilisation des usines et réseaux).

	Saisie	Résultat
Quantité d'eaux usées rejetée	26,00 m3	6,81 kgCO_2e

C.2.6.2. Déchets non-triés

Dans cette section les déchets sont regroupés en une seule catégorie « ordures ménagères » avec un facteur d'émission global relatif à une composition de déchets (organique, minéraux, plastique, métaux.)

Pour éviter les doubles comptes, lorsque ce poste est complété par SERVIBAT, celui-ci ne doit pas compléter le poste suivant : « Déchets triés »

	Saisie	Résultat
Quantité d'ordures ménagères émise durant l'année en tonne	26,00 t	10 036,00 kgCO_2e

C.2.7. Produits vendus

Les émissions associées à ce poste sont celles générées par les produits vendus par SERVIBAT une fois qu'ils quittent l'organisation.

Ces émissions peuvent avoir lieu chez le client final et/ou lors «d'étapes intermédiaires».

Il convient de distinguer les émissions liées à l'**utilisation** de ces produits des émissions liées aux déchets en résultant (**fin de vie**).

Cette rubrique n'a pas été jugée pertinente dans le cadre de ce bilan GES

C.3. INCERTITUDE DES RÉSULTATS

Du fait des incertitudes attachées d'une part aux saisies des données d'activité et, d'autre part, à celles liées aux facteurs d'émission qui interviennent dans les calculs, chaque résultat calculé et présenté précédement est naturellement entaché d'une incertitude qu'il est intéressant d'évaluer.

Même lorsque ces incertitudes sont élevées, il est fortement recommandé de procéder à un calcul rigoureux et exhaustif, c'est-à-dire au niveau du résultat de chaque question renseignée du bilan GES.
SERVIBAT a pris soin de compléter le questionnaire d'incertitudes associé à son bilan GES.
L'incertitude globale a ainsi pu être calculée et s'élève à 14,1 % ce qui permet de présenter le résultat de ce bilan GES de la manière suivante :

Selon les informations reçues, l'empreinte carbone totale du présent bilan GES de SERVIBAT pour son activité SERVIBAT est :

48,3 tCO_2e ± 6,83 tCO_2e

Un détail complet du calcul des incertitudes est disponible au format Excel.

D.Analyse et engagements

Comme indiqué en début de section 3, l'empreinte carbone totale selon les informations reçues, pour l'activité développée par SERVIBAT, est de 48,3 tCO_2e .

Une fois le calcul de l'empreinte carbone effectué, les résultats obtenus peuvent être analysés par des experts d'Evolution Markets afin d'évaluer les possibilités de réduction des émissions sur les consommations qui génèrent la plus grande quantité d'émissions de GES.

D.1. ANALYSE

Le poste responsable des émissions GES de ce bilan est le poste « Émissions directes des sources mobiles de combustion » suivi des postes « Élimination des déchets solides et liquides » et « Émissions liées à l'énergie scope 3 ».

D.2. ENGAGEMENTS PRIS PAR SERVIBAT POUR RÉDUIRE SON EMPREINTE GES

D.2.1. Trajectoire de réduction des émissions GES

D.2.1.1. Science Based Target - SBT

Pour les entreprises et les collectivités, fixer des Science-Based Targets - SBT est considéré comme une référence en matière d'objectifs de réduction des émissions de GES au niveau mondial. Ces approches reposent sur une évaluation scientifique objective des actions nécessaires pour réduire les émissions mondiales de GES, déterminée par les budgets carbone pertinents.

Les SBT sont ainsi conformes à ce que la science climatique juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elles offrent une base solide pour les stratégies à long terme (2035 et 2050) des entreprises en matière de changement climatique, renforçant leur avantage concurrentiel dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

D.2.1.2. Approche Absolue

Cette approche permet de définir des objectifs absolus de réduction des émissions qui sont compatibles avec le niveau de décarbonisation requis pour maintenir un réchauffement climatique mondial à 2 °C voir 1,5°C par rapport aux températures préindustrielles.

Cette approche suit une méthode simple et directe permettant de fixer et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et applicable à tous les secteurs d'activités.

- Scénario choisi : Bien en dessous de 2 degrés
- Année cible sélectionnée : 2026
- Trajectoires SBT de réduction GES des différents scopes :

	Année de déclaration (2021)	Année cible (2026)	Réduction (%)
Scope 1	26,23 tCO_2e	22,96 tCO_2e	12,5 %
Scope 2	0,59 tCO_2e	0,52 tCO_2e	12,5 %
Scope 3	21,50 tCO_2e	18,81 tCO_2e	12,5 %
Total	**48,32 tCO_2e**	**42,28 tCO_2e**	**12,5 %**

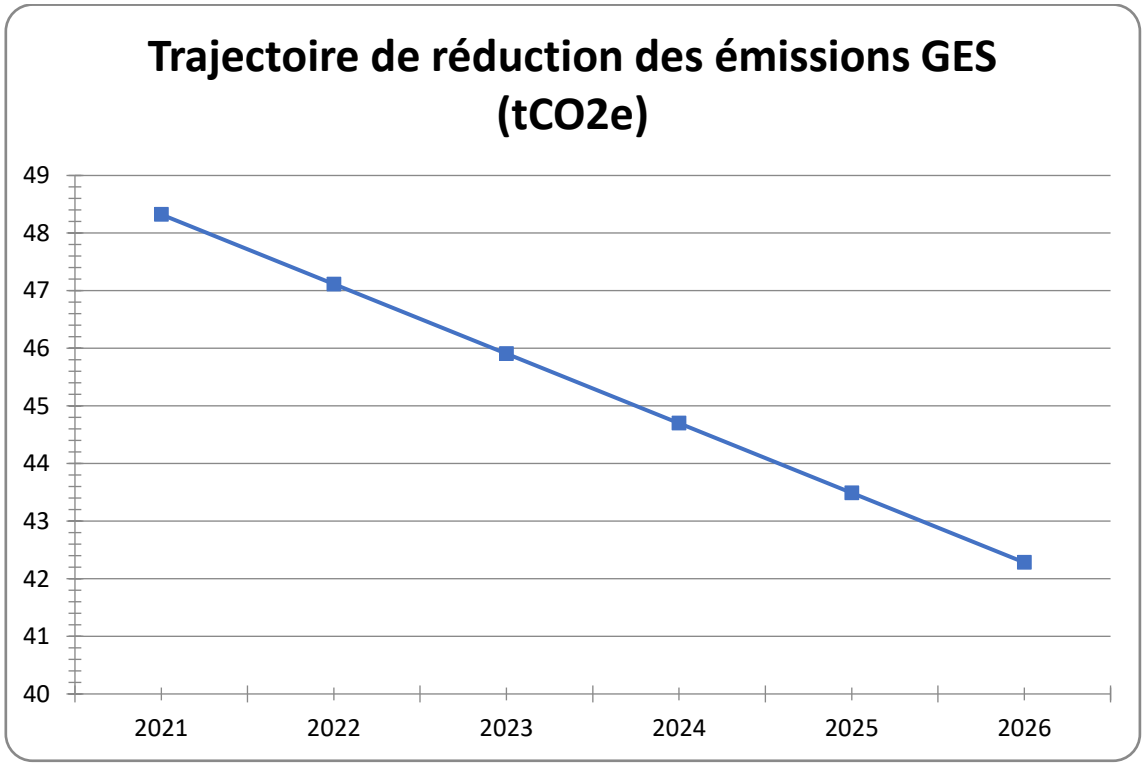

SERVIBAT s'engage à mettre en œuvre une stratégie de réduction de ses émissions de GES alignée sur la trajectoire SBT identifiée.

D.2.2. Actions de réduction des émissions GES

L'élaboration d'un plan d'amélioration de l'empreinte carbone d'une organisation, basé sur les résultats obtenus à partir d'un Bilan GES va permettre de les réduire, ainsi que les coûts qui leur sont associés.

Aucune action de réduction n'a été envisagée pendant la réalisation de ce bilan GES.

D.3. OBJECTIFS « NEUTRALITÉ CARBONE » GRÂCE À LA CONTRIBUTION

Chaque décideur à conscience de l'enjeu climatique, et de l'importance de bien le prendre en compte dans ses choix stratégiques.

Le **Zéro émission nette** est atteint par ceux qui mesurent et réduisent leurs émissions, et compensent leurs émissions résiduelles via un projet d'investissement dans les énergies renouvelables, en évitant la production de la quantité d'émissions équivalente.

C'est une étape clé dans la **trajectoire zéro émission nette** : se rapprocher le plus possible de zéro, et compenser les émissions résiduelles par l'élimination et/ou la séquestration d'une quantité équivalente dans des puits de carbone (forêt, mangrove, océan, etc.).

Être une entreprise responsable implique donc ces 3 principes : **calculer – réduire – contribution.**

Evolution Markets permet à chacun d'y réussir et tendre ainsi vers un nouveau modèle économique hybride mêlant développement économique soutenable et transition énergétique.

La Sémantique « Compensation » provient d'un concept juridique **d'extinction d'obligations réciproques.** Cette sémantique s'aligne parfaitement avec le concept de budget, couvrant plus des obligations de moyens que de résultats, la notion d'équilibre, et donc limitant la force contraignante des actions à mettre en œuvre (dépassement possible et concevable sans sanctions réelles).

Le **GIEC** s'en est emparé pour justement relier plusieurs mondes :

- → celui des sciences du climat,
- → celui des politiques,
- → celui des économistes/financiers,
- → peut être un peu moins celui des particuliers et des entreprises qui débarquent… La conscientisation approche, mais on est encore loin du compte pour le moment.

Cette notion de budget carbone exploitable (du système Terre) et du restant disponible d'émissions de GES pour ne pas dépasser les 2°C de réchauffement climatique, sont intéressants car ils permettent d'inscrire le **mécanisme de compensation** comme **pierre angulaire d'un**

système de réduction des émissions. Il s'agit d'un outil permettant de réduire un écart à la norme budgétaire.

A travers cette fiction d'équilibrage de comptes, la compensation répond au paradigme d'une économie mondiale qui doit se laisser le temps de se réinventer, sans pour autant accepter de disparaître du jour au lendemain.

Extraites, privatisées, consommées, faiblement valorisées, impactantes, les énergies fossiles (Gaz, pétrole, charbon) sont à la base de ce que nous pourrions considérer être le socle d'une certaine forme de progrès, de développement, de croissance... Et pourtant, force est de constater, que mal maîtrisées, mal exploitées, surutilisées, ces énergies auxquelles nous devons notre confort relatif, transfigurent les lignes d'un inconfort de plus en plus présent dans nos quotidiens.

ANALYSE ET ENGAGEMENTS

Le **Bilan GES est donc un outil de normalisation** et de mesure d'un écart à la norme, mais il ne devrait l'être qu'in fine, **après un processus sincère et scrupuleux de réduction.**
La compensation entre donc comme outil permettant de travailler cet écart à la norme. Toutefois, ce concept fait encore figure de domaine élitiste, et réservé aux initiés. **Evolution Markets se veut le faire mieux et plus comprendre.**

Par ailleurs, certains projets Carbone sont très controversés, car la viabilisation dans la durée n'est pas garantie, notamment pour nombre de programmes forestiers habilement promus, mais sans réel gestionnaire de long terme… Quid donc d'une compensation ratée, et d'une non-extinction des obligations réciproques, qui « s'unilatéralisent » avec le temps, créant une charge de la preuve au profit de l'entité compensatrice ? (CQFD : pour le consommateur lésé… y a t-il remboursement ? On peut facilement imaginer l'abus de faiblesse, manipulation dolosive, des futurs recours, et des scandales…)

De fait, on commence à mettre de côté le terme de compensation au profit du terme de contribution.

Le seul souci, ce sont les raccourcis, notamment ceux pris par certains grands groupes, qui montrent que ce concept n'a que partiellement été compris, notamment vis à vis de la sémantique utilisée. Il faut le répéter :

➔ **La piste préconisée est avant tout de réduire…puis de compenser/contribuer.**

La mesure précise de ses émissions de GES grâce aux outils et services d'Evolution Markets permettra de **détecter les postes à améliorer en priorité,** puis de **contrôler cet objectif de réduction** avec l'établissement de nouveaux calculs prenant en compte ces données de consommation améliorées.

Toutefois, il restera toujours un **« carbone incompressible »** et certaines entreprises, souhaitent atteindre un objectif de **neutralité carbone**

En fonction des choix stratégiques de l'entreprise, la plateforme d'Evolution Markets propose des **projets de contribution volontaire à des projets carbone** permettant de gérer les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3) résiduelles.

Tous ces projets sont en alignement avec les **Objectifs de Développement Durable** établis par les États membres des Nations unies.

Les projets d'Evolution Markets permettent à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également d'agir sur des facteurs comme la création d'emplois, le soutien aux communautés locales, la préservation et le développement de zones naturelles dites à risques et d'autres facteurs socio-économiques locaux impactant.

Evolution Markets propose des projets dans les secteurs suivants : **projets forestiers, recyclage, énergies renouvelables, efficacité énergétique et industries connexes.** Son équipe technique gère tous

les aspects de votre projet pour définir, mettre en œuvre et livrer un projet qui satisfasse toutes les exigences environnementales et sociales.

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

ACV : Analyse du Cycle de Vie.

Base Carbone® : La Base Carbone®, gérée par l'ADEME, est une base de données publiques de facteurs d'émission nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone.

CO_2e (Équivalent CO_2) : Selon le GIEC, L'émission en équivalent CO_2 est « la quantité émise de dioxyde de carbone (CO_2) qui provoquerait le même forçage radiatif intégré, pour un horizon temporel donné, qu'une quantité émise d'un seul ou de plusieurs gaz à effet de serre (GES). L'émission en équivalent CO_2 est obtenue en multipliant l'émission d'un GES par son potentiel de réchauffement global (PRG) pour l'horizon temporel considéré.

Compensation carbone : Mécanisme pour compenser entièrement ou partiellement les émissions de GES d'une organisation, pouvant être déclenché directement par un process situé en dehors du périmètre opérationnel de l'organisation, ou bien indirectement par l'achat de réduction de GES sous la forme de crédits carbone, effectuée par une tierce partie (adapté de la norme NF-ISO 14069:2013).

Compensation carbone volontaire : La compensation volontaire permet à un acteur (entreprise, particulier, etc.) non soumis à une obligation réglementaire légale de réduire ses émissions de CO2, d'acheter volontairement des crédits carbone.

Crédit carbone : Sur les marchés du carbone, un crédit carbone représente une tonne d'équivalent CO2 dont l'émission a été évitée grâce à un projet mis en œuvre sur un territoire. Il existe deux types de crédit carbone : les crédits ex ante qui correspondent à des émissions qui vont être évitées et les crédits ex post qui correspondent à des économies qui ont déjà été réalisées.

Empreinte carbone : L'empreinte carbone est définie comme "la totalité des gaz à effet de serre émis avec un effet direct ou indirect par un individu, une organisation, un événement ou un produit".
L'empreinte carbone repose ainsi sur les données d'activité de l'organisation et sur un ensemble de facteurs d'émission (FE) permettant de convertir les données d'activité en tonnes de CO_2 équivalent. Ainsi le Bilan GES prend en compte les émissions de GES retenues dans le cadre du protocole de Kyoto (CO_2, CH4, N2O, SF6, NF3, groupes HFC et PFC).

- **Émissions directes de GES :** Les émissions de sources de GES fixes et mobiles provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées, par la personne morale / organisation (adapté de la norme NF-ISO 14064-1 :2006).

- **Émissions de GES indirectes :** Les émissions de GES conséquence des activités de la personne morale/organisation mais provenant de sources de GES contrôlées par d'autres entités (adapté de la norme NF-ISO 14064-1 :2006). Un exemple d'émission indirecte est l'émission provenant de l'électricité consommée par une organisation, dont les émissions ont été produites à l'endroit où l'électricité a été produite.

Facteur d'émission de GES : coefficient rapportant l'émission de GES aux données d'activité génératrice de ces émissions.

Facteur d'émission par unité d'œuvre (ou Unité d'activité) : coefficient rapportant l'émission de GES aux données d'activité génératrice de ces émissions pour un type d'activité particulier une fois la ventilation de la totalité des émissions du bilan GES réalisée sur les différents types d'activité définis.

Forçage radiatif : D'après la définition du GIEC le forçage radiatif est « l'équilibre entre le rayonnement solaire entrant et les émissions de rayonnements infrarouges sortant de l'atmosphère ». Il se mesure en W/m².

Fret : Le fret désigne l'ensemble des marchandises qui peuvent être transportées au sein d'un territoire.

GES : Gaz à Effet de Serre comprenant le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), les hydrofluorocarbures (HFC), le Nitrogène trifluoride (NF3), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de sodium (SF6).

GHG PROTOCOL : Le Greenhouse Gas Protocol (organisme responsable de l'élaboration de normes internationales sur le calcul du bilan GES, aussi appelé GHG-Protocol) est le cadre comptable le plus utilisé à l'international pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effet de serre

GIEC : Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a été créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le GIEC publie des rapports, basés sur les travaux publiés par des chercheurs, qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changement climatique.

ISO : International Organization for Standardization

Périmètre organisationnel : Il permet de définir la comptabilisation ou non de toutes les entités qui se rapportent à sa structure (filiales, établissements répartis sur d'autres sites, activités dont la structure est responsable, etc.). En dehors du cadre réglementaire, ces choix de périmètre sont laissés à la discrétion de l'organisme/personne morale.

La norme ISO 14064-1 définit 2 modes de consolidation :

- **L'approche "part de capital" :** L'organisation prend en compte dans son bilan les émissions des installations à hauteur de sa prise de participation dans ces dernières.
- **L'approche "contrôle"** qui comporte deux formes différentes de contrôle :
    - **Contrôle financier :** L'organisation prend en compte dans son bilan 100% des émissions des installations et équipements qu'elle contrôle financièrement.
    - **Contrôle opérationnel :** L'organisation prend en compte dans son bilan 100% des émissions des installations qu'elle exploite, peu importe qu'elle soit locataire ou propriétaire.

Périmètre temporel : Un Bilan GES doit quantifier les émissions représentatives de l'empreinte carbone d'une organisation pendant une durée donnée. Il est recommandé à l'organisation de réaliser un bilan annuellement afin de faciliter la comptabilisation et de créer une culture carbone au sein de l'organisation.

Il est possible pour l'organisation de réaliser le Bilan Carbone® (méthode coordonnée et diffusée par l'Association Bilan Carbone®.) d'un évènement « en temps réel », ou d'étudier la dimension GES de plusieurs scénarios d'un même projet en choisissant les périmètres organisationnels, opérationnels et temporels appropriés (une semaine / 1 mois / plusieurs années).

Période du Bilan GES : La période reporting représente la durée pour laquelle les données d'activité sont collectées afin d'établir le bilan d'émissions de GES. Conformément à l'article R. 229-47 du code de l'environnement, l'année de reporting est l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour.

Période de référence : La période de référence permet à l'organisation de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre. L'organisation peut, soit utiliser sa première année de reporting comme année de référence, soit la dernière année de calcul de son bilan GES.

L'inventaire de l'empreinte carbone qui sera pris en compte comme référence pour les futurs inventaires des émissions de GES, comme base de travail pour le suivi des réductions des émissions de GES, et pour d'éventuels calculs supplémentaires, sera l'inventaire de la période de référence.

Le bilan GES sur cette période de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de l'organisation, ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES, à l'occasion de la production de bilans GES ultérieurs.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : Chaque gaz à effet de serre réchauffe plus ou moins le climat, on parle alors de pouvoir de réchauffement global. Le PRG est alors le facteur décrivant l'impact du forçage radiatif d'une unité massique d'un GES donné par rapport à une unité équivalente de CO2 pour une période donnée
Les GES retenus dans le protocole de Kyoto (CO2, CH4, N2 O, SF6, PFC, HFC, NF3) ont des PRG différents. Si le PRG du CO2 est de 1, celui du CH4 est de 28 et celui des HFC de 11 000.

Projet de compensation : Il s'agit d'un projet dont l'activité permet d'éviter des quantités de GES par rapport à un scenario de référence. Le projet génère autant de crédits carbone qu'il a permis d'éviter de tonne équivalent CO2.

Protocole de Kyoto : Le protocole de Kyoto, signé en 1997 et entré en vigueur en 2001, est le premier accord mondial qui fixe des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES. Il instaure trois mécanismes de flexibilité qui ont pour but de faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des pays.

Séquestration : Dans le cadre de la compensation carbone, le terme « séquestration » est souvent utilisé pour faire référence à la séquestration biologique. La séquestration biologique est le confinement du carbone dans un réservoir naturel (appelé aussi puits de carbone) tel que les forêts, les sols ou es océans. La séquestration naturelle par les puits de carbone ne doit pas être confondu avec le captage et le stockage du carbone (CSC) qui est un procédé technologique pour extraire le CO2 émis dans l'atmosphère et le stocker dans un réservoir naturel ou chimique.

Scopes : Lorsque nous faisons référence à l'empreinte carbone d'une organisation et aux sources d'émission qui sont analysées dans son calcul, nous avons recours au terme "scope" qui regroupe l'ensemble de postes d'émissions de GES dans les différents référentiels. Trois natures d'émissions sont distinguées au sein des scopes, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES.

- **Le scope 1** regroupe toutes les émissions générées directement par des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par la Personne Morale et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de camions possédées en propre par l'entreprise. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la

combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de GES toutes ces émissions sont comptabilisées dans le scope 1.

- **Le scope 2** regroupe toutes les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur) de la Personne Morale. Cela fait référence aux émissions de GES qui sont émises chez le producteur et le distributeur de l'énergie dont il est question. Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut généralement consommer de l'électricité pour alimenter les usines où le produit est conçu. Cette consommation électrique en soi ne produit pas de gaz à effet de serre. Mais la production de l'électricité, elle, a émis des gaz à effet de serre qui doivent être comptabilisées en Scope 2.

- **Le scope 3** correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation. Ce sont les émissions qui ne sont pas comptabilisées en scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète . Ces émissions font référence à toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (extraction des matières premières, déplacements des salariés, approvisionnement, transport, utilisation, gestions des déchets générés ...).

ANNEXE 2 : COLLECTE ET EXPLOITATION DES DONNÉES

La collecte des données d'activité est la phase la plus chronophage de la démarche pour l'organisation qui fait son bilan.

Une fois les données renseignées au sein du questionnaire Evolution Markets, le calcul suivant est réalisé, excepté lorsque la quantité d'émissions GES associée est directement renseignée par l'organisation :

Émissions de GES = données d'activité x facteur d'émission correspondant

Afin d'obtenir une qualité, une crédibilité et une précision maximales dans les calculs de l'empreinte carbone, Evolution Markets suit les principes de comptabilité et de déclaration établis par la **Base Carbone®.**

Ces données permettent de réaliser un bilan GES complet, sont cohérentes avec les autres réglementations et sont utilisables dans les autres exercices de comptabilité GES.

ANNEXE 3 : MÉTHODOLOGIE

A. FACTEURS D'ÉMISSION UTILISÉS

A.1. SOURCES

Les facteurs d'émission représentent une partie fondamentale du calcul d'un Bilan GES. Par conséquent, Evolution Markets n'utilise que des sources d'information fiables et internationalement reconnues pour le calcul de l'empreinte carbone de l'organisation.

Les facteurs d'émission utilisés par Evolution Markets sont issus de différentes sources (Base Carbone®, UK BEIS ou autres sources personnelles) et sont applicables à diverses industries et entreprises quel que soit le secteur. Ces facteurs d'émission permettent de convertir une donnée d'activité en quantité de gaz à effet de serre.

Il est également possible de choisir les facteurs d'émission d'autres bases reconnues comme EcoInvent, Inies ainsi que les facteurs d'émission calculés par les fournisseurs à partir de leurs propres Unités d'œuvre.

Rappel : Émissions de GES = données d'activité x facteur d'émission correspondant

Les facteurs d'émission de GES proviennent essentiellement de la source « Base Carbone (100,0%) ».

A.2. ÉLABORATION D'UN FACTEUR D'EMISSION

La multiplication de la quantité d'émissions de gaz par le facteur de caractérisation (Pouvoir de Réchauffement Global à cent ans du gaz étudié (PRG100)) permet de quantifier l'impact climatique dont l'unité est la tonne équivalent dioxyde de carbone notée tCO_2e.

$$\text{Émissions de GES en } tCO_2e = \sum (\text{Émissions gaz} \times PRG_{gaz})$$

Dans la plupart des cas, les facteurs d'émission proposés par la Base Carbone® intègrent déjà les PRG et convertissent directement la donnée d'activité en tCO_2e. Par défaut, les PRG utilisés dans la Base Carbone® sont ceux des derniers rapports du GIEC en vigueur.

Enfin, la majorité des facteurs d'émission utilisés pour évaluer l'empreinte carbone d'un élément sont élaborés soit à partir de données issues d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) soit à partir de données sources (ex : Consommation moyenne d'un véhicule).

- Facteurs d'émission déterminés par ACV et proposés par la Base Carbone® : Une documentation relative à l'élément ainsi qu'une note de synthèse décrivant les points clefs de l'ACV sont disponibles.

- Facteurs d'émission déterminés à partir de calculs relatifs aux données sources et/ou de valeurs moyennes plus générales : Les hypothèses de calculs, sources et détails sont précisés dans la fiche élément.

B. INCERTITUDE

Chaque étape de calcul du Bilan dispose de sa propre incertitude estimée sur **le facteur d'émission** qui se rapporte au calcul ainsi que sur **la donnée d'activité** utilisée afin d'obtenir une évaluation des incertitudes globales associées aux émissions de GES.

Une étude de l'incertitude du Bilan peut donc s'avérer intéressante afin d'optimiser la fiabilité des futurs inventaires de GES et d'orienter ainsi de façon plus complète les prises de décisions résultant de l'évaluation.

B.1. INCERTITUDE ASSOCIEE AUX FACTEURS D'EMISSION

Les facteurs d'émission sont d'une précision imparfaite : on parle d'incertitude associée aux facteurs d'émission.

L'ADEME a mis à disposition une documentation sur ces facteurs d'émission indiquant et précisant les valeurs des incertitudes associées. Celle-ci peut être consultée pour avoir des indications générales sur l'élaboration des incertitudes associées aux facteurs d'émission.

B.2. INCERTITUDE ASSOCIEE AUX DONNEES D'ACTIVITES

Les incertitudes liées aux données d'activités peuvent être allouées par l'utilisateur du Bilan GES en fonction de la qualité de la donnée. L'incertitude doit être fixée à partir de seuils empiriques et réalistes relatifs aux situations réelles en valeurs quantifiées.

Prendre en compte les incertitudes portant sur les données d'activités et en évaluer l'effet sur les résultats peut aider les organisations à identifier les priorités en matière d'amélioration de la qualité de ces données.

EVOLUTION MARKETS
CORPORATE ENVIRONMENTAL SOLUTIONS

Evolution Markets Corporate Environment Solutions
5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS 1- RCS Paris N° 902 676 113
www.evolutionmarkets.com/corpsolutions/